

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO E-2791**

AVIS est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 12 mars 2018 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 mai 2018 :

Règlement numéro E-2791 autorisant un emprunt de 1 051 300 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau.

Ce règlement est entré en vigueur le 14 mai 2018.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 24 mai 2018.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

**COMING INTO FORCE
BY-LAW NUMBER E-2791**

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular sitting of the Lachine borough council held on March 12, 2018 and was approved by the ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire on May 14, 2018:

Règlement numéro E-2791 autorisant un emprunt de 1 051 300 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux

This by-law may be consulted at the borough hall during business hours.

This by-law became effective on May 14, 2018.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this May 24, 2018.